Département du Pas-de-Calais

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Elimination et la VAlorisation des DEchets ménagers du Calaisis

****

Nombre de Membres		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	15

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 29 octobre à 11h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 22 octobre 2026 s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Isabelle DELANGHE (suppléante de M. DOUAY), Messieurs Guy ALLEMAND, Eloi BONNINGUES, Sébastien CASTELLE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Claude KIDAD, Sylvain LAPOTRE, Théo LEVELEUX (suppléant de M. LENOIR), Jacques LOUCHEZ, Frédéric MELCHIOR, Antoine PERALDI, Jean-Marc PUISSESSEAU, Erwann RYCKMANN (suppléant de M. MARTIN).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Faustine MALIAR, Emilie ROBILLIART, Messieurs Benjamin DOUAY (suppléé par Mme. DELANGHE), Laurent LENOIR (suppléé par M. LEVELEUX), Fabrice MARTIN (suppléé par M. RYCKMANN), Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE, Fabrice PONTHIEU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Théo LEVELEUX

F4-10-2026 : MARCHES PUBLICS – PROCEDURES ADAPTEES – REGLES INTERNES

Rapporteur : Monsieur Sylvain LAPOTRE, Vice-président

Par délibération en date du 13 mai 2026, le Comité Syndical du SEVADEC a décidé de donner délégation au Président pour prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leurs montants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que pour signer lesdits marchés.

Conformément aux directives européennes relatives à la commande publique, les seuils de procédure formalisée sont révisés tous les deux ans par la Commission européenne.

Les nouveaux seuils applicables du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 ont été repris dans le Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025. Par ailleurs, les modalités de transmission des marchés publics et accords-cadres au contrôle de légalité demeurent régies par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et les seuils réglementaires en vigueur.

Compte tenu de ces évolutions réglementaires, il apparaît nécessaire d'actualiser la procédure interne applicable à la passation des marchés publics.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20261029-F4-10-2026-DE
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

Vu l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 15 octobre 2026, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la nouvelle procédure interne de passation des marchés publics du SEVADEC, présentée dans le document annexé à cette délibération, afin de garantir la conformité des achats réalisés par le Syndicat avec la réglementation applicable.

RÈGLES INTERNES D'APPLICATION POUR LES MARCHÉS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

	Commande inférieure à 60 000 € H.T.	**De 60 000 € à moins de 90 000 € H.T.**	**De 90 000 € à moins de 216 000 € H.T.**
Type de procédure	Dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence préalable	Adaptée	Adaptée
PUBLICITÉ	Aucune	Publicité libre et adaptée + Dématérialisation du Dossier de Consultation des Entreprises	Publication au B.O.A.M.P. ou dans un journal habilité pour les annonces légales, et presse spécialisée si nécessaire + Dématérialisation du Dossier de Consultation des Entreprises
ATTRIBUTION	Pouvoir adjudicateur ou son représentant	Pouvoir adjudicateur ou son représentant	Pouvoir adjudicateur ou son représentant

RÈGLES INTERNES D'APPLICATION POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

	Commande inférieure à 100 000 € H.T.	**De 100 000 € à moins de 1 000 000 € H.T.**	**De 1 000 000 € à moins de 5 404 000 € H.T.**
Type de procédure	Dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence préalable	Adaptée	Adaptée renforcée (ou formalisée selon l'objet du marché si le SEVADEC le souhaite)
PUBLICITÉ	Aucune	Publication au B.O.A.M.P. ou dans un journal habilité pour les annonces légales + Dématérialisation du Dossier de Consultation des Entreprises	Publication au B.O.A.M.P. ou dans un journal habilité pour les annonces légales, et presse spécialisée si nécessaire + Site internet du SEVADEC + Dématérialisation du Dossier de Consultation des Entreprises
ATTRIBUTION	Pouvoir adjudicateur ou son représentant	Pouvoir adjudicateur ou son représentant	Pouvoir adjudicateur ou son représentant

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président,

SEVADEC
BP 20
62101 CALAIS CEDEX